

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bessancourt, le 28 juillet 2026

Budget 2026 : La Chambre régionale des comptes invalide près de 900 000 € de recettes inscrites au budget 2026 par l'ancienne majorité

Saisie à la suite du non-vote du budget primitif 2026, la chambre régionale des comptes d'Île-de-France a rendu deux avis le 21 juillet 2026. Elle confirme le constat de la nouvelle majorité municipale : l'équilibre affiché des comptes de la commune reposait, pour partie, sur des recettes non sincères. Il revient désormais au préfet du Val-d'Oise de régler le budget 2026.

Installée au printemps 2026, la nouvelle majorité municipale devait, dès sa prise de fonctions, présenter au vote le budget primitif 2026, préparé sous la précédente mandature et porteur de ses pratiques comptables. En l'examinant, elle y a identifié des éléments problématiques : des recettes avec des bases fragiles, qui amélioreraient l'équilibre du budget.

Faute de délai pour reconstruire des comptes sincères avant l'échéance légale, la majorité a fait un choix assumé : ne pas adopter ce budget en l'état, plutôt que d'adopter une présentation qu'elle savait fragile. En application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, l'absence de budget adopté a conduit le préfet du Val-d'Oise à saisir la chambre régionale des comptes.

L'intention de la majorité était claire : soumettre ces comptes au regard extérieur et indépendant d'une juridiction financière.

L'avis de la Chambre régionale des comptes confirme que la décision de ne pas voter ce budget était la bonne. La chambre constate que les restes à réaliser en recettes d'investissement n'étaient pas sincères : sur 1 165 966 € inscrits au budget, elle n'en retient que 277 099 € réellement justifiés.

Près des trois quarts de ces recettes étaient donc dépourvues de base réelle. Une fois les comptes rétablis dans leur sincérité, la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement de plus d'un million d'euros, jusqu'alors masqué.

« Nous avons hérité de comptes équilibrés en apparence seulement. Le budget donnait l'apparence d'un équilibre qui n'a pas résisté à l'examen de la Chambre régionale des comptes. Nous aurions pu fermer les yeux et repousser le problème sur d'autres ; nous avons choisi la vérité. La chambre régionale des comptes confirme aujourd'hui ce que nous avons pressenti », déclare Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN, Maire de la commune.

A large, stylized, handwritten signature in green ink, likely belonging to the Mayor, Laurianne Duglé Danguilhén.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bessancourt, le 28 juillet 2026

Le rétablissement des comptes a un coût. Pour ramener le budget à l'équilibre réel, la chambre propose au préfet des taux d'imposition supérieurs à ceux votés par le conseil. Cette hausse n'est pas un choix de la nouvelle majorité : elle est la mesure exacte des déséquilibres dissimulés jusqu'ici.

« Cette hausse, nous ne l'avons pas votée. Elle est la facture de la gestion passée, et ce sont d'abord les Bessancourtois qui vont la ressentir. Nous nous employons, aux côtés de l'État, à en limiter l'effet et la durée », ajoute Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN, Maire de la commune.

Il appartient maintenant au préfet du Val-d'Oise de régler le budget 2026 sur la base de cet avis. Toute la majorité municipale est pleinement mobilisée, à ses côtés, pour construire des solutions de redressement durables. Le conseil municipal retrouvera ensuite l'ensemble de ses prérogatives budgétaires.

Fidèle à son engagement de transparence, la municipalité rend cet avis public. Il est consultable en mairie et sur le site de la ville. En outre, la majorité invite **le 18 septembre l'ensemble des habitants de Bessancourt à une réunion publique**. Elle y présentera les conclusions de l'audit indépendant mené en parallèle de ce travail de la CRC. Les informations pratiques suivront.

